

PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960.

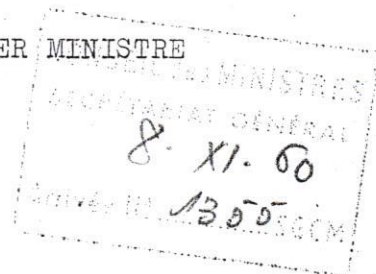
PG/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER MINISTRE

N° 318 /PCM/CAB/MI.

(D)ECRET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,



VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste de emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T

Bernard.

ARTICLE 1er. - M. KOUNDE Patrice/Secrétaire d'Administration de 2ème échelon, actuellement en service aux contributions Directes de OUIDAH, est nommé Adjoint au Sous-Préfet d'Abomey-Calavi.

ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

H. MAGA.

PLIATIONE.-
CHRONO I
ORD. I
PRESIDENCE 15
MI. 3
TRESOR I
CF. I
CD I
MFP. 2
DR 2
INTERESSE I
IN /RADIO 2
SF OUIDAH I
SF CALA. I